



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, 22 octobre 2012, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande  
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,  
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012;

1.3.- Commission d'accès à l'information;

RÉSOLUTION  
2012-10-433



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Contrat de publicité annuel 2013 avec le P'tit Journal de Malartic;
- 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic;
- 2.2.- Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$;
- 2.3.- Congés fériés pendant la période des fêtes;
- 2.4.- Mandat greffier adjoint;
- 2.5.- Adoption du budget 2013 du Transport adapté La Calèche d'or;
- 2.6.- Emprunt temporaire pour le règlement 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 402 773 \$;
- 2.7.- Emprunt temporaire pour le règlement 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$;
- 2.8.- Emprunt temporaire pour le règlement 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529,39 \$;
- 2.9.- Vente du terrain au 671, rue Laurier à monsieur Joël Rivière;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic pour l'année 2013 avec Animalerie Benji;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Étude de marché pour la construction d'un hôtel;
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes sans but lucratif;
- 5.2.- Adoption du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif;
- 5.3.- Adoption de la Politique de prêt d'équipement aux organismes sans but lucratif;
- 5.4.- Adoption du règlement 797 concernant la tarification du Service des loisirs;
- 5.5.- Déléguer madame Marie-Pier Dupuis, responsable des activités de loisirs et de sports au Comité des fêtes du 75<sup>e</sup> Malartic;
- 5.6.- Consultation publique sur le Hockey mineur de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

- 5.7.- Jour du souvenir;
- 5.8.- Embauche de préposés au kiosque touristique;
- 5.9.- Demande de Gym Céleste;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2012-20 - Acquisition d'un camion à eau pour le Service des travaux publics;
- 6.2.- Aménagement de trois passages pour piétons - route 117;
- 6.3.- Soumission de décorations de Noël pour la façade de l'église;
- 7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 9.1.- Comité d'urgence La Ruche : Noël 2012;
- 9.2.- Place aux Jeunes MRC Vallée-de-l'Or;
- 9.3.- Chambre de commerce : Bière et saucisses;
- 10.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1.- Voyage en Allemagne;
- 10.2.- Fête de la citrouille 2012;
- 11.0.- **CORRESPONDANCE**
- 12.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012,  
tel que rédigé;
- Adoptée.
- 1.3.- **Commission d'accès à l'information**
- CONSIDÉRANT QUE madame Claudyne Maurice quitte son emploi à la  
Ville de Malartic;

RÉSOLUTION  
2012-10-434

RÉSOLUTION  
2012-10-435



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETIRER le nom de madame Claudyne Maurice comme personne responsable de l'accès à l'information de la Ville de Malartic;

DE DÉSIGNER madame Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe à titre de personne responsable de l'accès à l'information et de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-436**

**1.4.- Contrat de publicité annuel 2013 avec le P'tit Journal de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONCLURE avec le P'tit Journal de Malartic un contrat de publicité pour une durée d'un an, format au choix, couleur ou noir et blanc, avec 15% de rabais sur le prix régulier;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat;

Adoptée.

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic**

Monsieur le maire, André Vezeau, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville et indique que ce rapport sera distribué conformément à la loi à chaque adresse civique. Le rapport est également disponible au Service du greffe.

**2.2.- Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus avec un même contractant. La liste est disponible au Service du greffe.

**RÉSOLUTION  
2012-10-437**

**2.3.- Congés fériés pendant la période des fêtes**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale durant la période des fêtes, soit : du 25 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement;

QUE les employés se servent de leur banque de temps pour avoir une rémunération durant ces jours;



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2012-10-438**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**2.4.- Mandat greffier adjoint**

CONSIDÉRANT QUE madame Claudyne Maurice quitte son emploi;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de greffier lors de la vente pour taxes le 16 novembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Nathalie Touzin à titre de greffière adjointe pour les procédures de vente pour taxes pour l'année 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-439**

**2.5.- Adoption du budget 2013 du Transport adapté La Calèche d'or**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2013 de l'organisme le Transport adapté La Calèche d'Or en maintenant la contribution municipale au même niveau que 2010;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-440**

**2.6.- Emprunt temporaire pour le règlement 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 402 773 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2011, la Ville de Malartic a adopté le règlement 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 402 773 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 30 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer les documents relativement à l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi Est pour le règlement 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 402 773 \$;



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2012-10-441**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

- 2.7.- Emprunt temporaire pour le règlement 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2012, la Ville de Malartic a adopté le règlement 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 24 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer les documents relativement à l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi Est pour le règlement 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-442**

- 2.8.- Emprunt temporaire pour le règlement 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529,39 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2011, la Ville de Malartic à adopter le règlement 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529,39 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 11 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer les documents relativement à l'emprunt temporaire auprès de la



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Caisse Desjardins de l'Abitibi Est pour le règlement 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529,39 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-443**

**2.9.- Vente du terrain au 671, rue Laurier à monsieur Joël Rivière**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Rivière a fait parvenir une demande d'achat du terrain du 671, rue Laurier, au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente établi par la Ville de Malartic est 15 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une contre-offre à monsieur Joël Rivière pour le terrain du 671, rue Laurier au montant de 13 500 \$ plus les taxes applicables;

ADVENANT LE CAS QUE monsieur Joël Rivière accepte la contre-offre :

D'AUTORISER monsieur le maire ou maire suppléant et madame la greffière ou greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente pour le terrain du 671, rue Laurier au coût de 13 500 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à ce que l'acheteur érige une construction résidentielle, d'ici un an à compter de la signature de l'acte notarié;

QUE l'acte de vente doit être signé par les parties au plus tard trente (30) jours après la réception de la présente résolution par l'acheteur;

QU'à défaut de remplir ces conditions, la Ville de Malartic reprendra le terrain au même coût moins des frais d'administration de 20 % et les frais de reprise de possession du terrain, et ce, sans avis;

QUE toutes les conditions inscrites dans la promesse d'achat d'immeuble soit reportées à l'acte de vente;

QUE ces conditions soient inscrites à l'acte de vente;

Adoptée.

**3.0.- URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2012-10-444**

**3.1.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic pour l'année 2013 avec Animalerie Benji**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de contrôle des chiens et des chats à l'entreprise Animalerie Benji au coût de 6 870 \$ pour la période du



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

### 4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION  
2012-10-445

#### 4.1.- Étude de marché pour la construction d'un hôtel

CONSIDÉRANT QUE Le Marquis Concept inc. veut faire une étude de faisabilité pour un projet hôtelier à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic croit qu'il s'agit d'un besoin essentiel sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER un montant de 5 000 \$ à la SDEM pour une étude de faisabilité pour un projet hôtelier à Malartic;

Adoptée.

### 5.0.- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION  
2012-10-446

#### 5.1.- Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes sans but lucratif

CONSIDÉRANT QU'il y a aucun inventaire complet des organismes connus sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun système de traitement des demandes et du mode de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune politique d'équité;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de définir et de préciser le statut des organismes qui sollicitent le soutien de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite connaître ses organismes sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance des organismes sans but lucratif;





Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-447**

**5.2.- Adoption du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif**

---

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun système de traitement des demandes et du mode de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune politique d'équité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel ne permet pas aux intervenants et aux élus de faire des choix équitables et démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel ne permet pas de déterminer le soutien que les organismes peuvent obtenir de la part de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de consolider le partenariat déjà existant entre la Ville de Malartic et ses organismes et de définir clairement les conditions à remplir pour bénéficier du soutien municipal;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-448**

**5.3.- Adoption de la Politique de prêt d'équipement aux organismes sans but lucratif**

---

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune méthode uniforme relativement au prêt d'équipement que bénéficie les organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite créer une seule porte d'entrée pour recevoir l'ensemble des demandes de prêt d'équipement;

CONSIDÉRANT QU'il faut améliorer la gestion et le contrôle des prêts d'équipement;

CONSIDÉRANT QU'il faut responsabiliser les organismes à une utilisation respectueuse des équipements;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Politique de prêt d'équipement aux organismes sans but lucratif;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2012-10-449

**5.4.- Adoption du règlement 797 concernant la tarification du Service des loisirs**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 797 concernant la tarification du Service des loisirs, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2012-10-450

**5.5.- Déléguer madame Marie-Pier Dupuis, responsable des activités de loisirs et de sports au Comité des fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Marie-Pier Dupuis, responsable des activités de loisirs et de sports au Comité des fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic afin de les aider à leur programmation d'activités;

Adoptée.

**5.6.- Consultation publique sur le Hockey mineur de Malartic**

---

Il y aura une consultation publique sur le Hockey mineur de Malartic, le 16 novembre 2012, au Théâtre Meglab afin de recruter des joueurs et des bénévoles.

**5.7.- Jour du souvenir**

---

Dépôt à titre d'information.

**RÉSOLUTION**  
2012-10-451

**5.8.- Embauche de préposés au kiosque touristique**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher deux (2) personnes pour le pavillon d'accueil et d'information au Parc du Belvédère pour l'été et ensuite au Camping régional de Malartic pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Proulx, directrice des loisirs et de la culture recommande l'embauche de madame Annie Pomerleau et de monsieur Vincent Laverdière à titre de préposés à l'accueil et à l'information;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER madame Annie Pomerleau et monsieur Vincent Laverdière à titre de préposés à l'accueil et à l'information selon le salaire établi par la direction générale.

Adoptée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 5.9.- Demande de Gym Céleste

Reporté à la séance du 12 novembre 2012.

### 6.0.- TRAVAUX PUBLICS

### 6.1.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2012-20 - Acquisition d'un camion à eau pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2012-20 concernant l'acquisition d'un camion à eau pour le Service des travaux publics, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 12 octobre 2012;

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Camions A & R Dubois inc.	206 782,54 \$
Les Équipements C.M. inc.	265 172,52 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Camions A & R Dubois inc. au prix de 206 782,54 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition d'un camion à eau pour le Service des travaux publics soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Camions A & R Dubois inc. au prix de 206 782,54 \$ taxes incluses;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

### 6.2.- Aménagement de trois passages pour piétons - route 117

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic travaille de concert avec le ministère des Transports du Québec afin de concevoir trois passages pour piétons sur la rue Royale et l'aménagement du sens unique de l'avenue Fournière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic donne son accord pour trois (3) traverses piétonnes avec des avancées de trottoirs, telles que proposées par le

RÉSOLUTION  
2012-10-452

RÉSOLUTION  
2012-10-453



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ministère des Transports du Québec sous réserve d'approbation des plans d'ingénierie détaillés;

QUE la Ville de Malartic participera financièrement pour la conception et la préparation des plans et devis d'aménagement du sens unique de l'avenue Fournière;

Adoptée.

### 6.3.- Soumission de décorations de Noël pour la façade de l'église

Dépôt à titre d'information. Que la Ville de Malartic analyse ce projet au budget 2013 concernant l'acquisition des décorations de Noël pour la façade de l'église compte tenu qu'elles n'arriveront pas à temps pour cette année.

### 7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

### 8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

#### 9.1.- Comité d'urgence La Ruche : Noël 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 340 \$ pour des bons d'épicerie de Noël, soit l'équivalent de 2 paniers de Noël;

Adoptée.

#### 9.2.- Place aux Jeunes MRC Vallée-de-l'Or

Refusée.

#### 9.3.- Chambre de commerce : Bière et saucisses

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 4 billets au coût de 75 \$ chacun pour l'activité de bière et saucisses organisée par la Chambre de commerce de Malartic;

Adoptée.

### 10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

#### 10.1.- Voyage en Allemagne

CONSIDÉRANT QU'un voyage en Allemagne est en préparation pour 10 enfants jouant au hockey de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé une aide financière à la Ville de Malartic afin d'acheter les billets d'avions pour les enfants;

RÉSOLUTION  
2012-10-454

RÉSOLUTION  
2012-10-455

RÉSOLUTION  
2012-10-456



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DONNER une aide financière au montant de 1 000 \$, soit 100 \$ par enfant de Malartic pour le voyage en Allemagne;

Adoptée.

**10.2.- Fête de la citrouille 2012**

---

Dépôt à titre d'information.

**11.0. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

**13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 38

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-10-457**

**ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE**

**LUCIE ROGER  
GREFFIERE ADJOINTE**